COUPE BB

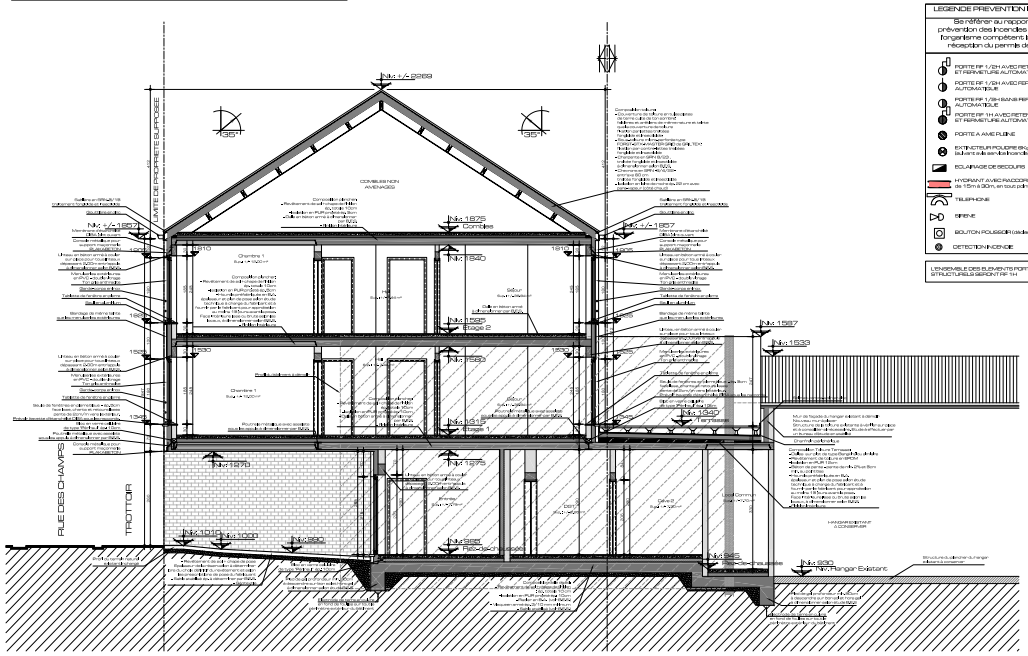

COUPE CC

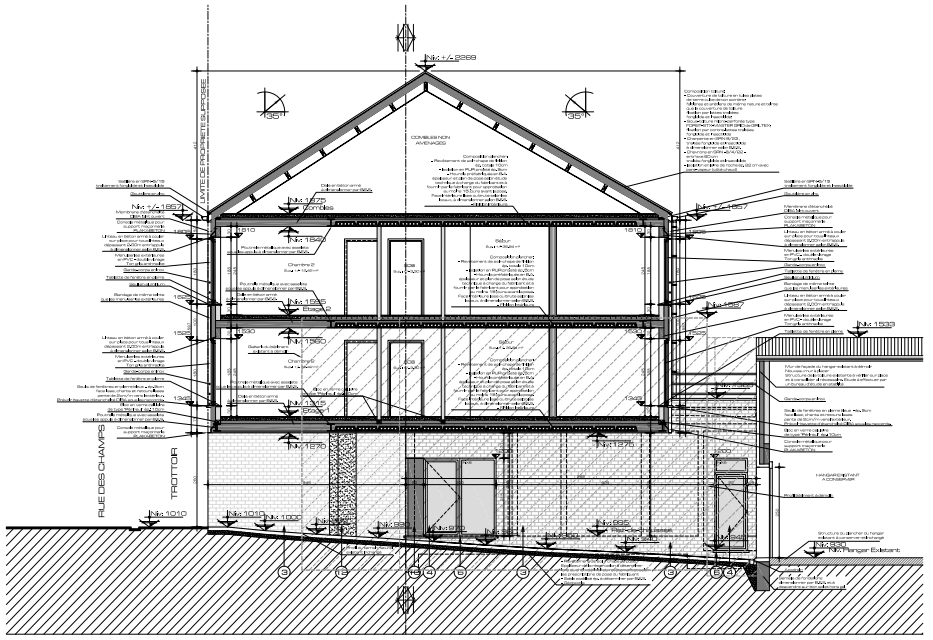

LEGENDE PREVENTION INCENDIE

Se référer au rapport de prévention des incendies établi par l'organisme compétent lors de la réception du permis de bâtir

- PORTE RF 1/2H AVEC RETENTEUR ET FERMETURE AUTOMATIQUE
- PORTE RF 1/2H AVEC FERMETURE AUTOMATIQUE
- PORTE RF 1/2H AVEC FERMETURE AUTOMATIQUE
- PORTE RF 1/2H AVEC RETENTEUR ET FERMETURE AUTOMATIQUE
- PORTE A AME PLEINE
- EXTINCTEUR POUDRE 6Kg/CO 5Kg (adjoints de son fonctionnement)
- EQUIPAGE DE SECOURS
- HYDRANT AVEC RACCORD DIAM. (longueur de 15m à 30m, en tous points du bâtiment)
- TELEPHONE
- SIRENE
- BOUTON POUSSOIR (déclencheur manuel)
- DETECTION INCENDIE

L'ENSEMBLE DES ELEMENTS PORTEURS ET STRUCTURELS SERONT RF 1H

REMARQUES

- Les parois qui séparent des bâtiments contigus présentent une RF 1H
- Sites façades-rives du bâtiment donnant des constructions faisant ou non partie de ce bâtiment, les toitures de ces constructions satisfont aux conditions suivantes :
  Les ouvertures sont séparées des ouvertures dans les façades par un élément de construction RF 1H
- Toiture RF 1H
- Parois jointant les locaux à occupation nocturne RF 1H
- Parois cage escalier RF 1H
- Parois de la chaufferie RF 2H
- Parois du local compteurs à gaz RF 1H
- Portes des appartements RF 1/2H
- Porte de la cage d'escalier RF 1/2H
- L'escalier doit avoir une stabilité au feu de 1H
- Parois des cages d'escalier RF 1H
- Parois des gaines verticales RF 1H
- Les toitures à versants et toitures dalles auront un revêtement A1
- Chaque logement doit disposer d'une baie accessible aux échelles des services de secours
- Un extincteur à poudre sera placé sur chaque palier, dans le duplex et celui du rez-de-chaussée
- Un dévidoir à alimentation axiale sera placé dans le hall du rez-de-chaussée sur le palier du niveau 2
- Un extincteur CO2 sera placé à proximité des compteurs électriques
- Détecteur incendie autonome dans chaque logement
- Un exutoire de fumée sera prévu dans chaque cage d'escalier
- Les portes dans les sas seront RF 1/2H

LEGENDE DES MATERIAUX

1. Couverture de toiture en tuiles dans de terre-cuite de ton sanguine
2. Briques de parement de ton gris foncé
3. Briques de parement de ton gris foncé
4. Menuiseries extérieures en PVC de ton foncé
5. Bardage aluminium
6. Garde-corps en inox
7. Soubassement de ton pierre
8. Bandeau de même teinte que les châssis
9. DEP en zinc
10. Enduit de ton foncé

LEGENDE PLANS :

BLOCS | BETON CELLULAIRE
BRIQUES | ENDUIT
CHAPE | TERRE
CARRELAGE | CONCRETE / METALLIQUE
PLAFOND | ISOLATION

AERATION DE VENTILATION NBN D 50-001

- SORTIE DE VENTILATION
- EXTRACTEUR
- ENTREE D'AIR
- GRILLE

DETECTEURS D'INCENDIE (suivant le gouvernement)
Loi du 21 octobre 2004 relative à la présence de détecteurs d'incendie dans les logements entrée en vigueur le 20 novembre 2004

Normes :
- 1 détecteur de fumée par niveau de la superficie inférieure à 80 m²
- 2 détecteurs de fumée par niveau de la superficie supérieure à 80 m²

Localisation :
- dans les hall d'accès
- dans tous les locaux normalement accès sur un niveau
- dans le cas de détecteurs de détection à plusieurs niveaux
- dans les chambres
- dans les couloirs

Installation :
selon la norme Arrêté du bâtiment

Test :
Les détecteurs doivent être des détecteurs optiques de fumée agréés BOSEC

COUPE AA

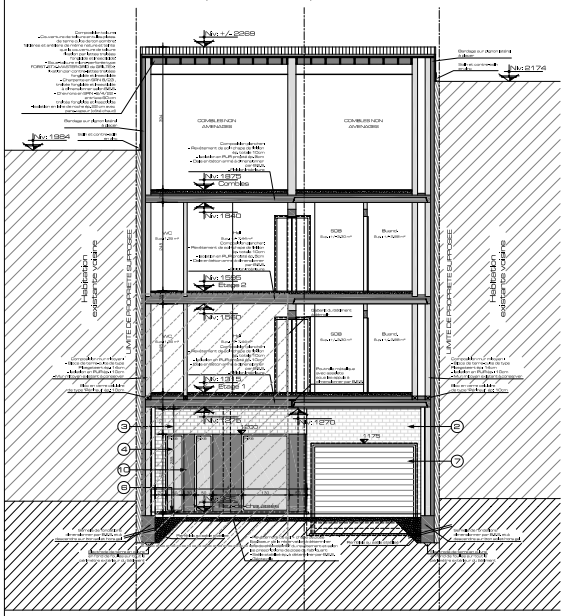

ELEVATION A RUE

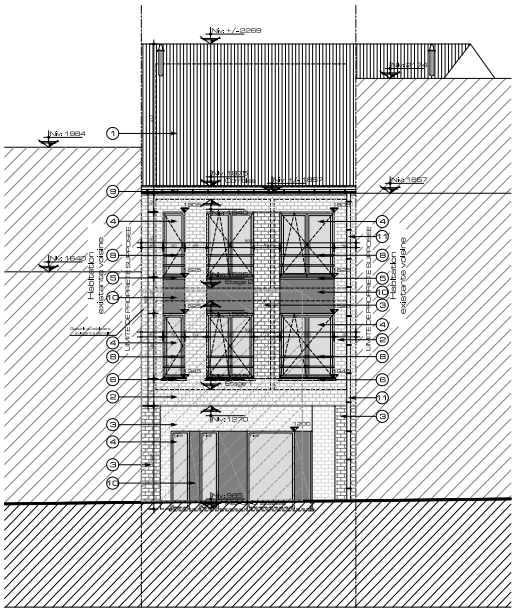
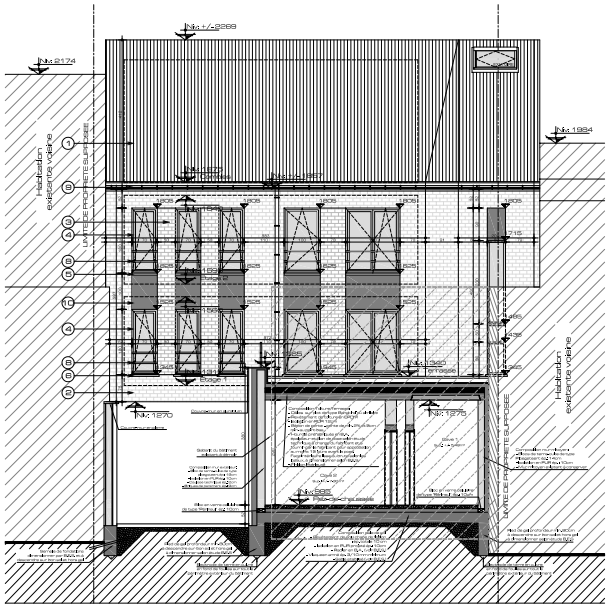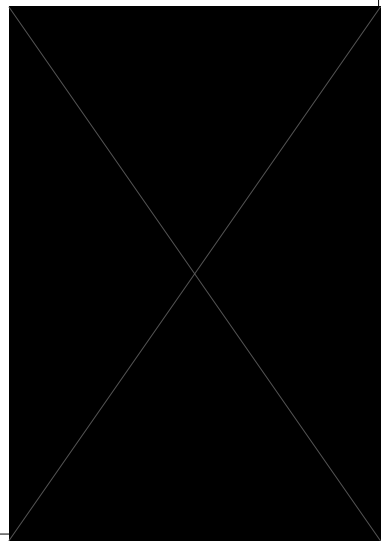
ELEVATION ARRIERE